

**DELIBERATION n° 23 - 2016****En date du 21 Juin 2016****Portant sur l'attribution de subventions aux associations**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 21 Juin 2016 à 20H00 selon convocation en date du 15 Juin 2016 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Patrice PAYRAT étant désigné secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Adjoint.

Mmes TOUCAS Hélène, CARRILLO Martine, De PAIVA Régine, BASSALER Virginie, SANCHEZ Marie Hélène, DUBREUIL Anne-Sophie, Conseillères Municipales

Mrs PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, VANDEMBROUCKE Gérard, GAILLARD André, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration :**

Mr MORELON Alain pouvoir à Mr GLANDUS Bernard, Mme LACORRE Séverine pouvoir à Mme TOUCAS Hélène, Mme DUVAL Patricia pouvoir à Mr GARESTIER Joël, Mme THIBAUT-GUILLON pouvoir à Mme Anne-Sophie DUBREUIL, Mr PAGE Stéphane pouvoir à Mr GAILLARD André.

- **Absent :** Néant
- **Absent excusé :** Néant

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	19
Vote contre	0
Abstentions	4

Le Conseil Municipal décide pour l'exercice 2016 d'octroyer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

<b>A.C.C.A</b>	580,00 €
<b>AEPAPE (Association d'entraide des personnes accueillies en Protection de l'Enfance, pupilles de l'état et autres statuts)</b>	50,00 €
<b>Aéromodélisme</b>	190,00 €
<b>Amicale du personnel</b>	2 000,00 €
<b>ASOLIM</b>	50,00 €
<b>Association 2000 pattes</b>	100,00 €
<b>Association club bel Automne</b>	1 000,00 €
<b>Association des scléroses en plaques (AFSEP)</b>	50,00 €
<b>Association Gym club</b>	560,00 €
<b>Association KM 42</b>	1 160,00 €
<b>Association sportive AS ST Just</b>	930,00 €
<b>Badminton Martellois</b>	920,00 €

CHAL Action d'animation Hôpital Chastaingt	50,00 €
Comice intercommunal (Aureil, Feytiat, Panazol, St Just)	500,00 €
Comité des Fêtes	1 930,00 €
FNACA	200,00 €
FNATH (accidentés de la vie) Section Panazol	160,00 €
Hand Ball Club Martellois	1 020,00 €
Just à Vélo	490,00 €
KSK	260,00 €
La compagnie de l'hippocampe	100,00 €
La Croix Rouge	1 000,00 €
Ligue nationale contre le cancer comité départemental HV	50,00 €

Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation Périgord -limousine Beynat	100,00 €
MECAN'X	200,00 €
MRAP (mouvement contre le racisme)	50,00 €
Mouvement Vie libre (lutte contre alcoolisme)	50,00 €
PEP (Pupilles Enseignement Public)	50,00 €
Sporting Basket Club	280,00 €
St Just Culture Loisirs	1 930,00 €
Tennis Club	420,00 €
Union Gymnique Panazol (gym enfant)	640,00 €
Volley Ball Club Martellois	120 €
Croix rouge-soutien au maintien du commerce	1 500,00 €
CM Promotions pour les actions de communication au bénéfice de la commune à l'occasion de compétitions motos (Christophe Meillat)	650,00 €

Le Conseil Municipal décide aussi d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations et organismes suivants :

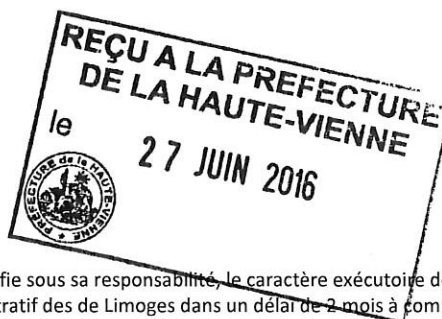
Association KM 42	250,00 €
Aéromodélisme	250,00 €
Les cavaliers de Bellefond	100,00 €
Saint Just culture loisir	250,00 €
Tennis Club	250,00 €
<b>TOTAL : 20 440 Euros</b>	

Fait à Saint-Just-le-Martel  
Le 21 Juin 2016

**Le Maire,**



**Joël GARESTIER**



Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif des de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.

Publié le 27 Juin 2016

Transmis en préfecture le 27 Juin 2016